# Evaluation externe

*Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux*



## Êtes-vous concerné par l'évaluation externe?

www.anesm.sante.gouv.fr

Dans le cadre légal, la loi n°2002.2 du 2 janvier 2002 demande la mise en place d'une évaluation externe. L'évaluation externe, détaillée dans l'article L.312-8 du CASF (Code d'Action Sociale et des Familles) détermine que les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux concernés par cet article doivent procéder à une **évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations** qu'ils délivrent **par un organisme extérieur.**

Les résultats de l'évaluation sont également communiqués à l'autorité ayant délivré l'**autorisation** et/ou **agrément qualité.**

Les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS) concernés sont regroupés en 4 catégories:

- **Protection d'enfance**
- **Handicap**
- **Personnes âgées**
- **Inclusion**

## Quels sont les principes généraux de l'évaluation externe?

- Mieux connaître et comprendre les processus
- Apprécier les impacts produits au regard des objectifs
- Interroger la mise en œuvre d'une évaluation interne, la pertinence des objectifs, les effets prévus et imprévus et l'efficience au regard du contexte
- Elaborer un cadre d'évaluation spécifique en vue d'un diagnostic partagé
- Promouvoir des outils de mesure adaptés

**Aves-vous des questions?**

*4 As est habilité par l'ANESM pour réaliser des évaluations externes.*

T: 09.50.95.95.59

aldo.medina@4-as.fr

www.4-as.fr

# L'Evaluation externe obligatoire des ESSMS

## Par son approche constructive 4 As:

- S'inscrit dans une logique d'amélioration pour l'ESSMS
- Recherche la conformité à vos objectifs d'évaluation
- Apporte un regard neutre externe et averti

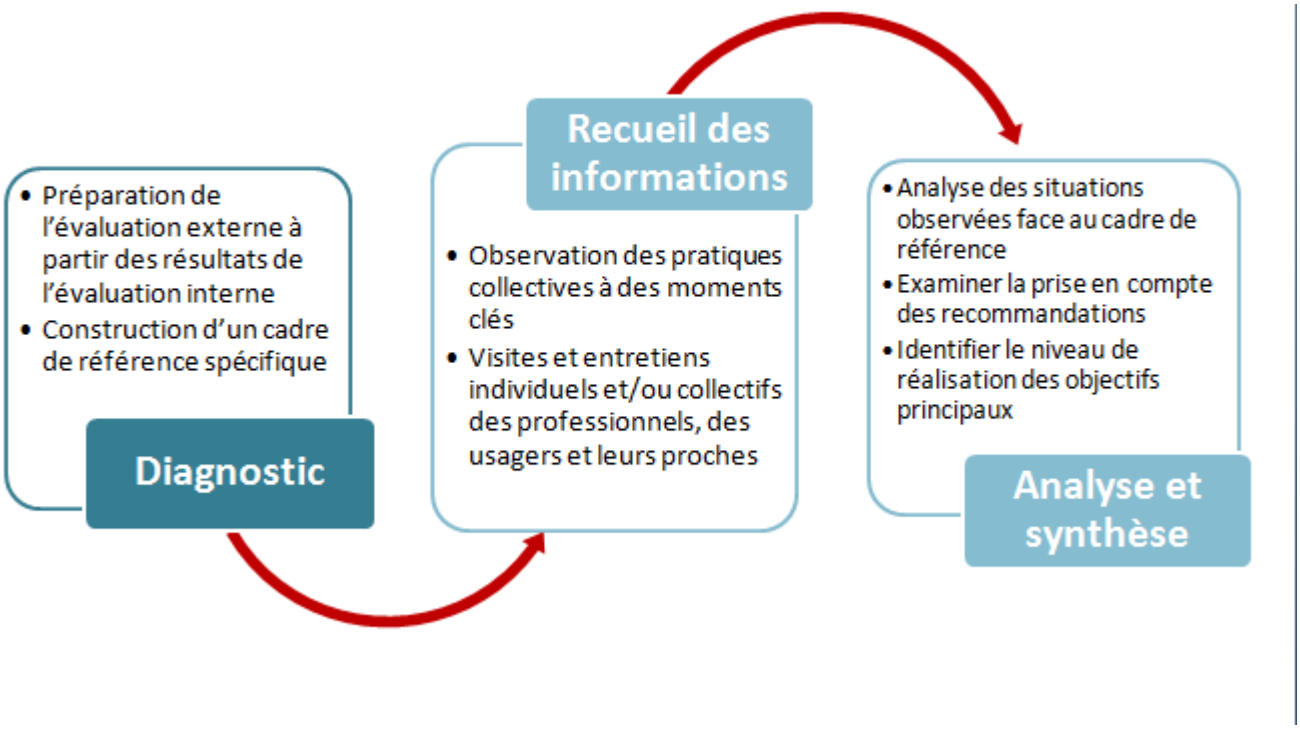


4 As, étant habilité au niveau national par l'ANESM pour la réalisation des évaluations externes, met à votre disposition une équipe de consultants pour vous assister à l'organisation et à la réalisation de l'évaluation externe.

Cette démarche peut commencer après avoir conclu une **évaluation interne** à l'initiative de la direction dont l'objectif sera de clarifier le cadre évaluatif, de sensibiliser à la démarche qualité et d'identifier des pistes d'amélioration avant la réalisation de l'évaluation externe par 4 As.

NOS PARTENAIRES

anesm

Services à la personne
Agence nationale

Evaluation // Audit // Conseil // Formation


**Contactez-nous**

**4 As**

Pôle Services

**t : 09.50.95.95.59**

**f : 09.55.95.95.59**

**aldo.medina@4-as.fr**